

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 30 (1957)
Heft: 3: 30 Jahre EVU : 30 Jahre "Pionier"
Rubrik: Ordre du jour de l'assemblée générale des délégués 1957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ordre du jour

de l'Assemblée générale des Délégués 1957

23/24 mars 1957 Bienne, Hôtel de ville Début de l'assemblée: 23 mars, 1700 h Tenue: uniforme

Séances: samedi, 1700—1930 h dimanche 0830—1200 h

Interruption des débats le samedi à 1830 pour un exposé avec film:

«Dangereux optimisme»

1° Allocation du président central

2° Nomination du bureau de vote et détermination du nombre des votants selon art. 22 des statuts centraux.

Le siège de la section sert de point de départ pour le calcul des frais de déplacement.

3° Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 mars 1956 à Villeneuve et Chillon.

Ce procès-verbal a été expédié aux sections le 6 juin 1956. N'ayant donné lieu à aucune observation, il n'en sera pas fait lecture.

4° Propositions.

a) du Comité central.

I. Prescriptions générales pour les Journées des Transmissions 1958.

Motifs: Se basant sur l'approbation unanime de la Conférence des présidents du 25.11.56, le C.C. propose l'approbation des «Prescriptions générales» (cf. annexe).

II. «Règlements de concours pour les «Journées des Transmissions 1958».

Motifs: Le projet préparé par le Jury a été présenté à la conférence des présidents du 25.11.56 et longuement discuté. Les modifications décidées alors ont été prises en considération dans le présent projet, que le C.C. vous propose d'approuver.

III. Secret des barèmes de taxation.

Motif: Conformément à l'avis de la conférence des présidents, le C.C. propose la publication préalable des barèmes de taxation.

IV. aa) Entrée de l'AFTT dans le Schweizerischen Aufklärungsdienst comme membre collectif.

Motifs: ils seront communiqués oralement lors de l'assemblée.

bb) Détermination de la cotisation collective.

(proposition du C.C.: 250.— fr. par an)

Motifs: ils seront exposés oralement lors de l'assemblée.

b) de la section de Berne:

L'Assemblée des Délégués de l'AFTT charge le C.C. d'intervenir auprès du DMF pour obtenir que les exercices hors-service faits en uniforme sous surveillance militaire, tels que:

a) Journées des Transmissions

b) Exercices de liaison importants (p. ex. opération araignée)

c) Exercices en campagne réglementaires nationaux et régionaux bénéficiant de l'assurance militaire.

Motifs: Notre association a démontré dans les 30 ans de son existence la valeur de son activité dans la formation de ses membres et leur dévouement. Jusqu'ici notre association avait été épargnée, malgré le danger de certains exercices, et l'on n'avait eu à déplorer aucun accident grave.

Cela devait changer le 6.10.56, lorsqu'un de nos membres se rompit la colonne vertébrale en tombant d'une échelle et dut rester de longues semaines à l'hôpital.

Il est évident que nos exercices font courir de nombreux risques qui peuvent entraîner sans autre de graves accidents. Le peu d'entraînement des membres lorsqu'ils «mobilisent» d'une heure à l'autre, les effectifs réduits de règle dans ces exercices contribuent également à augmenter les risques.

Comme depuis 1951 un certain nombre d'exercices et de manifestations hors-service ont été soumis à l'assurance militaire, il est

légitime et fondé de demander que les exercices et manifestations de l'AFTT mentionnés plus haut lui soient aussi subordonnés.

Position du C.C.: Celui-ci approuve la proposition de la section de Berne. Si l'assemblée l'approuve également, il fera les démarches nécessaires et rendra rapport le plus tôt possible.

5° Adoption des rapports d'activité et des comptes, et décharge:

a) comité central pour 1956

b) «Pionier» pour 1956

Les rapports d'activité et les comptes seront communiqués aux sections. Le rapport du C.C. a été publié dans le numéro de mars 1957 du «Pionier».

6° Budget du C.C.; cotisation centrale 1957 et abonnement au «Pionier».

Propositions du C.C.

a) cotisation centrale fr. 1.50;

b) abonnement au «Pionier» pour membres fr. 4.—;

c) abonnement au «Pionier» pour non-membres fr. 5.—.

Le projet de budget parviendra aux sections avec les comptes pour 1956.

7° Désignation de la section de revision pour 1957.

8° Renouvellement du C.C. pour la période 1957/59.

9° Honoration

10° In memoriam des membres défunts

Chef S. Schneider Renée, 1923, membre actif, Zurich, décédé le 29 mars 1956

Pi. Borsdorff Rolf, 1933, membre actif, Zurich, décédé le 22 juillet 1956

Cap. Jost Walter, 1907, membre vétérinaire, Berne, décédé le 11 août 1956

Maj. Gimmi Hermann, membre vétérinaire de l'Union suisse des Officiers et Sous-officiers du Télégraphe de campagne, décédé le 8 septembre 1956

Pi. Bayer Hans, 1907, membre actif, Zurich, décédé le 18 septembre 1956

Sgtm. Koller Theodor, 1929, membre actif, Thoune, décédé le 4 décembre 1956

App. Hagmann Hans, 1906, membre vétérinaire, Berne, décédé le 6 décembre 1956

Plt. Jenal Sebastian, 1915, membre actif, Berne, décédé le 2 février 1957

11° Divers

Association fédérale des Troupes de Transmission

le président central: cap. Stricker

le secrétaire central: sgt. Egli

Approuvé par le C.C. dans sa séance du 27 janvier 1957.

Souper en commun le samedi soir et dîner le dimanche pour tous les délégués et invités au restaurant Sporting.